

de la houille. C'est le ministère provincial du Travail qui s'occupe du différend en question.

M. MacINNIS: Puis-je poser une autre question? Le premier ministre de la Colombie-Britannique ou un fonctionnaire a-t-il informé le ministre qu'à son avis cette question relève du ministère fédéral du Travail?

L'hon. M. MITCHELL: Je n'en ai pas eu connaissance. Je crois avoir bien expliqué la situation. Il est évident que le ministère fédéral du Travail ne peut intervenir dans tous les différends qui surgissent dans les provinces. Je sais que certains journalistes, ne possédant que peu ou point d'expérience dans ces questions, ont exprimé un avis contraire...

M. MacINNIS: C'est ce qu'ils font toujours.

L'hon. M. MITCHELL: ...mais ce différend relève du ministère provincial et je ne sais pas qu'on ait adressé, à mon département de communication à ce sujet.

FONDS DES CANTINES

ALLOCATION ET EMPLOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): J'ai donné avis d'une question au ministre des Affaires des anciens combattants, mais je constate qu'il est absent. Puisque le sujet intéresse les trois ministères de la Défense, j'en fais un avis de question. Le Gouvernement a-t-il donné suite au quatrième rapport du comité des cantines de 1942 lui demandant de répartir les fonds accumulés durant la guerre?

L'hon. M. ABBOTT (Ministre de la Défense nationale): Peut-être m'est-il possible de fournir immédiatement la réponse. Nous étudions de très près la question en ce moment et j'ai demandé à certains officiers des renseignements à son sujet. Sans vouloir m'engager en quoi que ce soit, je prévois que, vu l'importance de la question, j'inviterai la Chambre, à la prochaine session, à constituer un nouveau comité. Des sommes considérables sont en cause. Pour le moment, j'estime que le mieux serait de confier la question à une commission parlementaire, mais je crains qu'il ne soit trop tard pour agir dès la présente session. Je tenais à donner ces renseignements à l'honorable député, ainsi qu'aux autres intéressés, afin qu'ils sachent ou en est la question.

M. COCKERAM: Le ministre me permet-il une autre question? Que fera-t-on des fonds des cantines et des cercles régimentaires? Les versera-t-on aux fonds de cantine?

L'hon. M. ABBOTT: La question est des plus complexe. L'honorable député le sait, ces fonds proviennent des cantines régimentaires et d'ailleurs. Il faudra englober le tout dans une même étude. Pour le moment, je ne saurais pas plus me prononcer sur la répartition éventuelle de ces fonds que sur celle des autres.

EFFECTIFS MILITAIRES

MESURES PROPRES À FACILITER LE TRANSPORT DES FIANCÉES AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. STANLEY KNOWLES (Winnipeg-Nord-Centre): Je désire poser une question au ministre des Mines et ressources à son titre de chef de la division de l'Immigration, au nom de militaires canadiens dont les fiancées sont en Hollande, en Belgique, en France et dans d'autres pays européens. Le ministre me dira-t-il s'il compte trouver un moyen de les amener au Canada, sous peu? Est-il possible de traiter ces jeunes filles sur le même pied que les épouses de militaires qui ne sont pas encore venues rejoindre leurs maris?

L'hon. J. A. GLEN (ministre des Mines et ressources): L'honorable député m'a prévenu de sa question. Transporter du continent européen au Canada, les fiancées des militaires canadiens pose surtout un problème de transport. Il en va de même pour celles qui attendent, dans les Iles Britanniques, l'occasion de venir retrouver leurs futurs époux au Canada. Il est impossible de leur accorder le même traitement qu'aux épouses et aux enfants des militaires. Il y a encore environ 25,000 de ces derniers dans les Iles Britanniques et 2,400 sur le continent. Nous les amenons dès qu'il y a place pour eux sur les navires et il va sans dire qu'ils ont droit à la préférence.

Je puis assurer l'honorable député que nous ferons tout en notre pouvoir pour transporter les fiancées des militaires. La situation est difficile. Il se trouve encore, outre-mer, bon nombre de Canadiens qui tentent depuis plusieurs mois de prendre passage sur les navires; quelques-uns d'entre eux sollicitent même ce privilège depuis le début de l'an dernier. La situation s'améliorera, bien entendu, dès que le rapatriement des effectifs militaires et de leurs familles sera terminé.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

SURVEILLANCE PAR L'ÉTAT DE LA PRODUCTION ET DE L'EMPLOI DE CETTE ÉNERGIE

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Macdonald (Brantford) et reprend l'étude, suspendue le mardi 11 juin,